



Postulat Bernard Borel et consorts

Risques de voir l'application de la Loi sur l'accueil de jour des enfants devenir une jungle coûteuse dans laquelle les familles se perdent, surtout celles de la classe moyenne.

La Loi sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 06 avait été saluée par l'ensemble du Grand Conseil comme une percée importante dans l'édification d'une réelle politique familiale, permettant d'assurer à tous et à toutes de conjuguer vie professionnelle et vie de famille selon leurs désirs

D'ailleurs l'art. 1 de cette loi a pour objet « de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, **accessibles financièrement.** »

Cette même loi incite fortement les collectivités publiques, les partenaires privés et les différentes structures d'accueil de jour à se constituer en réseau.

Par ailleurs, l'article 29 stipule que « chaque réseau fixe sa propre politique tarifaire en fonction du revenu des personnes ayant l'obligation d'entretien directe ou indirecte de l'enfant accueilli ». Or, dans la réalité, on constate que la manière de définir les revenus déterminants des parents peut varier considérablement d'un réseau à l'autre. De plus, la proportion de financement entre parents et pouvoirs publics peut varier considérablement. A Lausanne par exemple, les parents ne payent pas plus de 20% du prix coûtant, il s'agit de 30% dans la région de Vevey et de 40% dans la région de Morges, alors qu'ailleurs, comme dans le Chablais, les parents pourraient payer près de 80% pour un revenu déterminant (brut, en l'occurrence) de quelque 100 000 frs. C'est en tous cas ce qu'annonce la grille de tarification annoncée aux parents à mi-mars en cas d'application.

Toujours dans le Chablais, on observe aussi que l'absence de réels rabais de fratrie charge considérablement la classe moyenne. Cela aggrave le risque avéré que certains parents recourent à d'autres formes d'accueil ou pire se retrouvent sans solution. Il en résulte que souvent l'un des parents (et c'est souvent la femme) renonce à travailler, ce qui va à l'encontre de l'esprit de la LAJE.

C'est comme ça que des frais de garde peuvent s'élever à 4500 frs par mois pour 3 enfants (au lieu de 2880Frs jusqu'ici), soit près de 50 000 frs par an, somme qui correspond assez exactement au 2^{ème} salaire d'une famille. Les quelque 12 000 frs de déduction sur la feuille d'impôt font pour elles bien pâle figure. L'association des parents du Chablais l'a démontré clairement.

Les communes sont souvent réticentes à augmenter leur participation. Celle-ci varie d'ailleurs fortement d'une région à l'autre de canton. Les communes invoquent l'équilibre de leurs budgets et tendent à renvoyer le problème au canton et à un règlement d'application de la LAJE que certains considèrent comme trop rigide et difficile à mettre en pratique.

Dès lors, se pose la question d'une harmonisation des tarifs entre réseaux, garantissant l'accessibilité financière aux prestations voulue par la LAJE, de manière à ce que tous les parents soient mis autant que

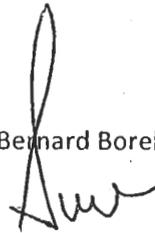
possible sur un pied d'égalité sur tout le territoire cantonal. Cela impliquerait l'augmentation de la participation cantonale à ce pan de la politique familiale.

C'est pourquoi, les signataires demandent au Conseil d'Etat d'établir un rapport qui détermine des pistes pour que l'accueil de jour des enfants soit conforme à l'esprit de la loi, équitablement réparti sur tout le canton, accessible financièrement et propre à assurer une augmentation du nombre de places disponibles.

Etant donné l'urgence d'une réponse à donner aux familles qui craignent de voir leur pouvoir d'achat diminuer drastiquement si les tarifs annoncés s'appliquent réellement, les signataires demandent que ce postulat soit renvoyé directement au CE et que la réponse soit donnée en même temps que celle à l'interpellation Chevalley sur le même sujet.

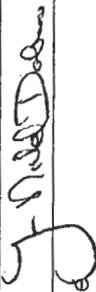
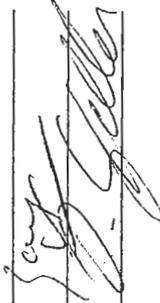
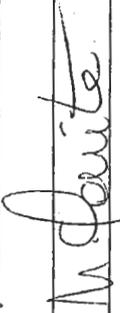
Aigle, 28 avril 09

Bernard Borel



Souhaite développer

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel	
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe	
Amarelle Cesla	Chatelain André	Dufour Claude-Eric	
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José	
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette	
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier	
Aubert Mireille	Cherix François	Fardel Claude-André	
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel	
Bailif Laurent	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain	
Bally Alexis	Christen Jérôme	Feller Olivier	
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Ferrari Yves	
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Fiora-Guttmann Martine	
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Freymond Cantone Fabienne	
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André	
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Vallotton Michèle	
Bonny Dominique-Richard	Debliuè François	Gfeller Olivier	
Borel Bernard	Décaillet Anne	Girardet Lucas	
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Gardon Julien	
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix	
Brélaz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence	
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier	
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria	
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre	
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric	
Capt Gloria	Dind Claudine	Guignard Jean	

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haurly Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Zwahlen Pierre